

Formation sécurité incendie - Chargé d'évacuation

Personnes concernées
Toute personne salariée d'entreprise volontaire ou désignée.

Objectifs de la formation
Être capable de réaliser et faire réaliser les différents exercices d'évacuation dans les consignes données et pour l'ensemble du personnel de l'entreprise. Savoir prendre connaissance des consignes de sécurité (lecture des plans, reconnaissance de la signalétique).

Contexte
L'article R.4227-39 du code du travail valide que : La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premiers secours et à exécuter les diverses manoeuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leurs dates et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

Contenu de la formation
L'ÉVACUATION
- Objectif de l'évacuation,
- Evacuer : Comment ? Grâce à quoi ? Grâce à qui ?
- Les dégagements – Les issues de secours,
- Le désenfumage,
- Le balisage,
- L'éclairage de sécurité,
- Le système de détection – SDI,
- Le système de mise en sécurité – SMSI,
- L'équipe locale de sécurité,
- Comment réussir une bonne évacuation,
- Les exercices d'évacuation.

VISITE APPLICATIVE POUR REPÉRER
- Les dispositifs d'évacuation,
- Les lieux où des personnes peuvent être isolées,
- Les moyens de mise en sécurité de la zone,
- Les moyens pour assurer une bonne évacuation.



Formation sécurité incendie - Chargé d'évacuation

Prérequis
Savoir parler, lire et écrire le français. Avoir un esprit altruiste et le sens des responsabilités. Être âgé(e) de 18 ans ou plus

Durée
Formation théorique et pratique de 2 heures

Formateurs
Formateurs reconnus compétents ayant suivi une formation et une validation de ses compétences

Dispositifs de suivi
Feuille d'émargement par demi-journée. Attestation de stage

Lieu de formation
Au sein d'un centr City'Pro où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation

Méthodes pédagogiques
Exposés étayés par des diaporamas, des vidéos ou des études de cas. Remise d'un support de formation. Questions réponses, partage d'expériences. Réalisation d'exercices d'évacuation sur site

Modalités d'évaluation et type de reconnaissance de la formation délivrée
Evaluation théorique et pratique réalisée à la fin de la formation

Délais d'accès
Variable selon modalités de financement et disponibilités en agence

Modalités d'accès
Consultez la page agence sur le site city-pro.info

Accessibilité
Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée

Tarifs et modalités des financements
En centre City'Pro ou sur city-pro.info